

## COMMUNIQUÉ

### Le CJB désavoue l'AIJ

L'UDC Jura bernois a pris connaissance avec satisfaction du bilan du statut particulier établi par le Conseil du Jura bernois (CJB). Le rapport, très fouillé, permet de constater objectivement tous les avantages que la région tire de sa situation actuelle.

Les appréciations de l'Assemblée interjurassienne (AIJ), qui a jugé les effets du statut particulier de manière partielle et partielle, peuvent ainsi être corrigées de façon éclatante. L'AIJ avait en effet critiqué de manière injustifiée le statut particulier dans son rapport.

Le CJB a maintenant remis l'église au milieu du village en constatant qu'il a été possible d'aller même plus loin que ce que la loi prévoyait à première vue afin de répondre au mieux aux besoins de la région. Les sections spécialisées du CJB ont porté un regard très positif sur les résultats obtenus dans le cadre du fonctionnement du statut particulier en général et du CJB en particulier.

Ces éléments seront fondamentaux afin de déterminer l'avenir institutionnel de la région en toute objectivité et l'UDC du Jura bernois se réjouit que les visions biaisées de l'AIJ aient été contredites.

**UDC Jura bernois**  
2 juin 2010